

DECISION

N° 2025/180/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec M. Martial DANCOURT – 5, place des Tilleuls – 80140 Nesle l'Hôpital – pour un concert en duo avec Sylvain ADAM prévu le jeudi 31 juillet 2025 à 19h00 dans le jardin Français de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec M. Martial DANCOURT – 5, place des Tilleuls – 80140 Nesle l'Hôpital – pour un concert en duo avec Sylvain ADAM prévu le jeudi 31 juillet 2025 à 19h00 dans le jardin Français de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 700.00€ TTC (sept cents euros)
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le repas et les boissons des musiciens
- La Sacem

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER



Pour le maire empêché
Zéne adjointe
Anne Dejeancoat

